

Assainissement collectif

Le Grand Périgueux est en charge de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées ainsi que de l'assainissement des eaux pluviales sur l'ensemble de son territoire.

Votre demande ?

Un contrôle dans le cadre d'une vente immobilière

Vous êtes vendeur d'un bien immobilier ? Il est demandé de procéder à un contrôle de la conformité de votre assainissement afin de vous affranchir d'éventuels recours pour vice caché que des acquéreurs potentiels pourraient formuler.

Quelle que soit votre commune, pour ce faire, vous devez transmettre au [service Assainissement Collectif le formulaire de demande de contrôle](#) et y indiquez la personne à contacter.

Le Grand Périgueux centralise l'ensemble des demandes. Une fois le formulaire transmis, un agent du Grand Périgueux ou de la société fermière reprendra directement contact avec la personne pour fixer le rendez-vous.

Le prix de ce contrôle dépend des conditions tarifaires délibérées par le Conseil communautaire ou fixées indépendamment par chaque société fermière.



Pensez à anticiper ce contrôle : le service Assainissement Collectif traite les demandes par ordre d'arrivée et dans un délai d'un mois environ.

Un raccordement au réseau

Vous pouvez demander auprès du Grand Périgueux l'installation d'un tabouret de raccordement sur le réseau d'assainissement collectif.



Pensez à faire votre demande en avance : 2 mois minimum avant la date souhaitée de réalisation des travaux.

Etape 1

Téléchargez le [formulaire de demande](#) et retournez-le complété au [service Assainissement collectif du Grand Périgueux](#), avec les pièces suivantes :

- > un plan de situation
- > [plan cadastral](https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=0.720627&lat=45.184369000000004&zoom=13&mlon=0.720627&mlat=45.184369) (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=0.720627&lat=45.184369000000004&zoom=13&mlon=0.720627&mlat=45.184369>) au 2000^{ème} indiquant le nom des rues, les limites de propriété, les immeubles à raccorder
- > Si lotissement : plan de lotissement avec la parcelle signalée
- > un plan masse indiquant l'emplacement et profondeur souhaités pour le tabouret

Etape 2

Les travaux sont réalisés par le prestataire du Grand Périgueux. Un devis vous est présenté : le branchement ne sera établi qu'après validation par vos soins des conditions techniques et financières.

Etape 3

Vous recevez ensuite un avis des sommes à payer.



Avant de faire intervenir une entreprise, contactez le numéro d'astreinte du gestionnaire de réseau. Il fera le point avec vous pour identifier si l'origine du problème est liée au réseau ou à l'installation.

Retrouvez dans le tableau ci-dessous le numéro qui concerne votre commune.

Votre contact en cas de souci ?

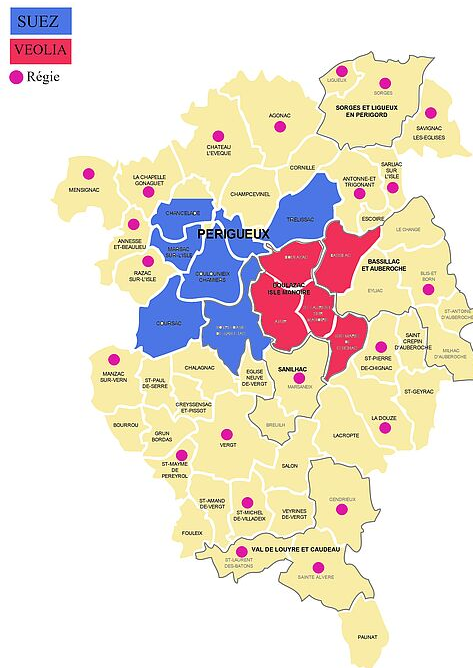
Deux modes de gestion

Sur les communes du Grand Périgueux, deux modes de gestion de l'assainissement collectif cohabitent.

- > Délégation de service public ou prestation de services. Des prestataires privés assurent l'exploitation et l'entretien des ouvrages de la collectivité : Suez Environnement, Véolia
- > Régie. Le Grand Périgueux fait intervenir ses propres agents pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages.

Où habitez-vous ?

VOTRE COMMUNE ?	VOTRE CONTACT ?	NUMÉRO D'ASTREINTE
Champevinel, Chancelade (sauf quartier Suez), Agonac et Beauronne), Couloumé, Lignac, Pérignac et Corn, Chancelade (André Chastaigner), Château l'Evêque	Suez	09 77 40 84 08 Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 18h 09 77 40 11 17 Urgence 24h/24h
Bassillac, Boulazac-Isle-Manoire	Véolia	05 61 80 09 02
Agonac, Annesse et Beaulieu, Antonne et Léognan, Pérignac et Corn, Chancelade (André Chastaigner), Château l'Evêque	Régie	05 53 18 44 77



Entretenir et développer

L'agglomération du Grand Périgueux assure le « nettoyage » des eaux sales avant leur rejet en milieu naturel (cours d'eau ou infiltration aux sols).

Elle agit aussi pour limiter les inondations liées aux fortes pluies en zones urbaines.

Ses défis à relever :

- › La performance environnementale, avec la reconquête et l'amélioration des milieux naturels.
- › L'harmonisation tarifaire, visant à unifier la tarification sur une échéance d'environ 12 ans afin qu'à la fin du processus la facturation Eau/Assainissement soit la même pour tous les abonnés du Grand Périgueux.
- › Un programme ambitieux de renouvellement du patrimoine eau, assainissement et eaux pluviales urbaines (fabilisation des ouvrages, optimisation des rendements et des consommations)



[Un règlement très complet à télécharger ici](#)



Tous les travaux en cours sont à retrouver sur [Info-travaux](#)



Pour comprendre l'hydrocurage

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux a la gestion et l'entretien des réseaux des eaux usées et eaux pluviales.

Que ce soit dans une démarche de prévention ou pour un débouchage complet en dépannage, la collectivité assure l'hydrocurage des réseaux des communes gérées en régie (points violets sur la carte)

En quoi consiste l'hydrocurage ?

L'Hydrocurage est une technique assurée par un camion avec une citerne d'eau, un système d'aspiration et une pompe haute pression. Elle permet de faire avancer un tuyau souple à une pression comprise entre 40 et 200 bars dans la canalisation.

Une buse spéciale avec des jets dirigés vers l'arrière assurent le décollage, l'évacuation des matières et l'avancement du tuyau dans la canalisation.

Ainsi, vous pourrez voir des camions d'hydrocurage de la société SARP assurer ces prestations de nettoyage des réseaux sur votre commune.



Afin d'éviter d'éventuels reflux, si votre voie est concernée, veuillez-vous assurer de baisser le couvercle des toilettes en partant le matin.

Pourquoi effectuer le curage des réseaux ?

Boues, pierres, racines, sable, terre, etc. avec le temps et les intempéries, nos réseaux d'eaux usées domestiques et réseaux d'eaux pluviales sont mis à rude épreuve

Des canalisations souvent malmenées :

- › Réseau d'eaux usées : la collectivité assure un passage sur un large périmètre et de façon régulière. Ces actions de prévention permettent d'éviter l'encrassement et les dépôts dans les canalisations. Des bouchons et des débordements des eaux usées sur la chaussée sont ainsi minimisés.
- › Réseau d'eaux pluviales : La collectivité a une politique de reconquête de ce réseau car il a longtemps été le grand oublié. Aussi, des campagnes sont menées et permettent de remettre en service des canalisations encombrées parfois à plus de 80 %.

C'est pourquoi, un réseau de collecte des eaux usées et / ou d'eaux pluviales doit périodiquement être curé pour supprimer les obstructions et maintenir un écoulement constant des effluents.

... et
s sta
de Sa
e et

Contacts



ASSAINISSEMENT
SERVICE
Marlène PETIT

Courriel
 05 53 35 86 3
3



EAU / ASSAINISSEMENT
T
Véolia

05 61 80 09 0
2



EAU / ASSAINISSEMENT
T
Suez

09 77 40 84 0
8
 09 77 40 11 1
7



EAU / ASSAINISSEMENT
T
Saur

05 81 31 85 0
3



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

[> CONTACT](#)